



“Les jeunes immigrants dans notre société : accueil et éducation”

Les jeunes immigrants sont-ils une solution pour une société âgée ? Quelle éducation à court terme est-il mis en place ? Comment les enseignants procèdent-ils au niveau des cours de langue ? Ces enfants ont-ils besoin de moyens plus performants ? Utilité des connaissances académiques et bureaucratiques ? Comment les problèmes spécifiques sont-ils réglés ? Comment les problèmes de qualification, et de langue sont-ils résolus au niveau de l'emploi ? Existe-t-il une discrimination cachée ?

La loi française exige une inscription à l'école de tous les enfants des immigrants, demandeurs d'asile et réfugiés, âgés de six à seize ans, sans qu'il y ait un contrôle quelconque de la légalité de la présence des parents dans notre pays. Même si ces derniers sont sans papier.

Le **Centre d'Accueil (d'Urgence) des Demandeurs d'Asile / CA (U) DA** leur fournit un logement. Ils touchent de 91€ à 718€ par mois. Leur dossier sera désormais traité en neuf mois au lieu de deux ans.

Les enfants fréquentent la Maternelle de deux à six ans. Ils y apprennent le français au contact de leurs petits camarades et grâce aux enseignants qui les stimulent.

Le **Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants** et des enfants de familles itinérantes et de Voyageurs / **CASNAV** est en charge des **Élèves Allophones Nouvellement Arrivés / EANA** en France.

Le mot allophone signifie "élève qui ne parle pas la langue de la communauté à laquelle il est intégré". Le mot "non francophone" utilisé jusqu'à présent, est considéré désormais comme péjoratif. Il s'agit d'enfants de six à dix-huit ans venant d'un pays étranger, vivant en France depuis moins d'un an ou deux ans. Soit ils n'ont pas été scolarisés ou peu antérieurement parce qu'ils sont jeunes, soit ils sont en âge d'intégrer le Collège qui deviendra le "Cycle III de l'École élémentaire" en 2016.

Ces élèves sont pris en charge dans l'Unité Pédagogique pour **Élèves Allophones nouvellement Arrivés / UPEAA**, de l'établissement où ils sont scolarisés.

Leur travail est suivi régulièrement. Cette unité répond aux circulaires du 20/03/2002 et du 02/10/2012.

De six à onze ans les enfants sont appelés "primo-arrivants". Ils fréquentent une classe primaire pluriculturelle et sont considérés comme des "élèves à besoins éducatifs particuliers".

S'ils ont des lacunes en langue française, au niveau du Collège, ils sont dirigés vers les "classes de français" où l'enseignement de cette matière leur est prodigué de façon intensive à temps partiel.

Les autres cours suivis dans les classes appelées "ordinaires", sont dans un premier temps, ceux où il y a le moins de difficultés de compréhension au niveau du français : sport, musique etc. Ils intègrent ensuite les autres cours en fonction de leurs progrès en français.

Ils obéissent à ce système jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

Un jeune migrant peut être intégré dans une classe à n'importe quel moment de l'année après une évaluation de ses compétences et l'élaboration d'un parcours personnalisé. Chaque situation est individualisée et basée sur l'analyse des savoirs et des savoir-faire de chacun.

Notons que ces enfants peuvent accéder en fonction de leur âge à une classe supérieure ou inférieure. Mais ils ne doivent pas avoir plus d'un an de décalage avec les autres élèves. Ils pourraient se sentir mal à l'aise, voire même humiliés dans le cas d'un retard prononcé.

Les **ÉANA** ont généralement des connaissances de base et des compétences qu'ils ont acquises dans le pays d'où ils viennent. Signalons que leurs origines sont très diverses.

Généralement il n'y a pas de véritables problèmes d'attention ou de discipline en classe.

Le nombre de ces classes est limité dans chaque ville. On les appelle les "classes de l'espoir".

En ce qui concerne les plus jeunes, le jeu est généralement l'occupation privilégiée de l'après-midi.

Il est à regretter que ces ÉANA quittent parfois leur établissement en cours d'année, lorsque les parents viennent à changer d'adresse. En milieu rural, ils étudient au moyen d'un livret-guide. Notons enfin, qu'il est signalé parfois des situations difficiles avec les gens dits "du voyage".

Les enseignants des classes de français sont des enseignants qui ont suivi le cursus habituel des professeurs de français, mais ils possèdent en plus, un certificat du CASNAV obtenu à la suite d'une formation spéciale supplémentaire. Ils travaillent en étroite collaboration avec les professeurs des « classes ordinaires ». Ils font travailler leurs élèves en favorisant dès que possible, l'accès aux matières « ordinaires ».

Un autre objectif est pour ces professeurs de les préparer à un retour possible dans leur pays d'origine. Il est donc important de maintenir un lien avec leur culture et leur langue d'origine. Cela leur permet d'ailleurs de mieux appréhender la langue française.

Ces élèves ont donc à leur disposition des cours d'arabe, d'espagnol, de portugais, de turc etc. Ce programme fait partie de l'Enseignement de Langues et Cultures d'Origine / **ELCO**

Les pratiques de chacun sont en principe respectées, dans les cantines, par exemple.

Le succès de ces élèves est l'objectif essentiel. Ils deviennent parfois de véritables exemples de réussite scolaire, souvent mus par une volonté farouche d'apprendre pour mieux s'en sortir. Citons le Lycée Paul Valéry à Paris qui accueille des jeunes migrants, dont les résultats sont dignes d'éloge.

Quant aux parents, ils sont sensés suivre la scolarité de leurs enfants. Au début, ils ont des interprètes. Les résultats scolaires de leurs enfants sont traduits dans leur langue d'origine : arabe, anglais, roumain, tamoul, turc etc. Ils sont également accompagnés dans leurs démarches. Ensuite, ils ont à leur disposition des cours de français.

Ce serait cependant faire un tableau inexact de la réalité, si on ne mentionnait pas certains dysfonctionnements dans ce système apparemment bien construit. Le quotidien est parfois décevant. Les jeunes migrants ne sont pas contrôlés régulièrement. Certains ne fréquentent pas l'école assidûment. Leurs parents ne les encouragent pas toujours à se rendre chaque jour dans l'établissement scolaire assigné. Que font les enfants toute la journée ? L'accueil dans les "maisons de quartier" laisse parfois à désirer.

Les activités des parents ne sont pas vraiment suivies par les centres de réception. Il y a un manque de coordination certain.

Des associations essaient d'aider parents et enfants : vêtements, jouets etc. leur sont distribués. Elles organisent des loisirs. Mais elles ont en fait peu de subventions. Tout dépend de la ville certes, mais aussi de la volonté des migrants.

On peut suggérer pour palier ces problèmes, de fournir des compétences plus efficaces, et de prodiguer un enseignement moins académique.

Il est à noter, fin 2015, l'arrivée en France de cent étudiants à qui l'inscription à l'Université sera offerte. Deux millions d'euros sur trois ans leur sont octroyés. Le Qatar paie le reste.

Quant à la question : Existe-t-il une discrimination cachée en France lors de l'embauche, que le postulant soit diplômé ou non ? Une réponse possible est : peut-être, sans doute, même, sinon la possibilité de présenter des CVs sans nom ni photo ne serait pas suggérée.

La France est-elle capable d'accueillir à la fois des demandeurs d'asile, les chrétiens syriens qu'elle se doit d'accepter et ceux qui fuient parce que la famine règne dans leur pays ? 66000 personnes ont été accueillies durant ces trois dernières années. En France, le taux de chômage est élevé, le taux démographique également. Tous les maires ne sont pas d'accord pour cet accueil, voire même les populations de certains villages puisqu'elles vont jusqu'à faire des pétitions pour montrer leur désapprobation lorsqu'on leur annonce l'arrivée de migrants dans leur pays. Les partis politiques sont divisés.

Combien de migrants pouvons-nous en fait intégrer ? La France s'est engagée à en accueillir 24 000 en deux ans. Il est clair que les jeunes sont théoriquement une solution pour une société vieillissante. Il nous appartient alors d'assurer la maîtrise et l'organisation de cette entreprise. Rappelons cependant que le désir d'être intégré est et sera en fait essentiel pour toute personne étrangère ayant choisi de vivre dans notre pays.

Jacqueline BOURGEOIS

*Présidente nationale, Vice-présidente internationale
Commission Education, Culture, Emploi*